

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 7 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MARRAS, Maire de Doulaincourt, en vertu de la convocation adressée le 31 mai 2016, mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

### Etaient présents :

MM Laurent MARRAS, Jean-Pierre BAUDOIN, Jean-François GEOFFRIN, Raphaël BILLETTE, Mmes Mauricette LOMBARD, Sabine FABRE, Maria-Luisa OTERO, Françoise SIMON, MM. Jacky DUPONT, Michel HUARD, Julien PATZOURENKOFF, Pascal POETTE, Pierre THEVENOT

Absents excusés : M. David KOEHL

Procuration : M. David KOEHL à Mme Mauricette LOMBARD

Assistait également : Mme Vanessa COLLAS, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : M. BAUDOIN Jean-Pierre

### Ordre du jour :

- 1 Approbation du compte-rendu du conseil du 5 mai 2016
- 2 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- 3 Modification des limites d'arrondissement
- 4 Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne : élaboration, suivi et mise en oeuvre du schéma de cohérence territoriale
- 5 Bâtiment, Bar de l'Industrie et licence IV
- 6 Usine de Saucourt : devenir du site
- 7 Achat terrain - Combe de Prêle
- 8 Barnum
- 9 Questions diverses



## 1 Approbation du compte-rendu du conseil du 5 mai 2016

M. Pascal POETTE fait observer que le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 mars 2016 n'a pas été communiqué aux élus de l'opposition contrairement à ce qu'affirme le compte-rendu du conseil du 5 mai. Monsieur le Maire lui répond qu'il pensait que cela avait été fait par courriel. Il prend acte de ce dysfonctionnement qu'il vérifiera.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 5 mai 2016, que les élus présents ont bien reçu par courriel, est adopté à l'unanimité.

## 2 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture relatif à l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016, portant projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon (CCVR) et de la Communauté de Communes de Bourmont Breuvannes Saint-Blin (CCBBSB).

Cet arrêté stipule, entre autres, que les arrêtés de périmètre des intercommunalités définies par le SDCl (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) doivent être notifiés aux communes pour accord.

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations prises par le conseil municipal de Doulaincourt-Saucourt, lors des séances du 11 décembre 2015 et du 11 février 2016, en faveur de l'adhésion de la Commune à la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) pour des raisons de cohérence territoriale.

Monsieur le Maire rappelle également le dépôt par notre commune, d'un amendement en ce sens devant la CDCl (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Cet amendement avait été déclaré irrecevable du fait de l'enclavement que cette adhésion engendrerait pour la Commune de Domrémy-Landéville.

Monsieur le Maire relate que lors de son rendez-vous en Préfecture le jeudi 2 juin, il lui a été expliqué que l'adhésion à la CCBJC ne pourrait intervenir qu'après la fusion de la CCVR avec la CCBBSB et sous réserve d'une évolution de la position de la commune de Domrémy-Landéville.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la majorité des délégués communautaires de la CCBBSB ont refusé leur rapprochement avec la CCVR lors de leur Conseil Communautaire du 31 mai (par 40 voix contre 8).

Au vu de tous ces éléments, et pour rester cohérent avec les positions défendues depuis le début, Monsieur le Maire propose de ne pas donner un avis favorable à l'arrêté portant projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la CCVR et de la CCBBSB.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme SIMON Françoise, MM DUPONT Jacky, HUARD Michel, POËTTE Pascal), décide de ne pas donner un avis favorable à l'arrêté portant projet de périmètre de la Communauté de Communes issue de la fusion de la CCVR et de la CCBBSB.

### 3 Modification des limites d'arrondissement

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 25 avril 2016 dans lequel le préfet de Haute-Marne présente un projet de modification des limites d'arrondissement qui a pour but de rendre cohérente l'évolution des limites territoriales des communautés de communes liée au SDCI.

Dans ce projet, les limites des arrondissements modifiés se superposent à celles des nouvelles communautés de communes. La commune de Doulaincourt-Saucourt devrait quitter l'arrondissement de Saint-Dizier, auquel elle a toujours été rattachée, pour rejoindre l'arrondissement de Chaumont.

Il revient au Préfet, conformément aux dispositions de l'article L. 3113-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de consulter les communes concernées, parmi lesquelles Doulaincourt-Saucourt, Domrémy -Landéville et Roches-Bettaincourt.

Dans un souci de respect de la position majoritaire du conseil municipal, qui a refusé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Maire propose d'émettre un avis défavorable à la modification des limites d'arrondissement telles que proposées par Mme le Préfet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme SIMON Françoise, MM DUPONT Jacky, HUARD Michel, POËTTE Pascal), décide de donner un avis défavorable au projet de modification des limites d'arrondissement.

#### 4 Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne : élaboration, suivi et mise en oeuvre du schéma de cohérence territoriale

Monsieur le Maire fait état d'une lettre du Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne proposant, dans le cadre de la concertation des personnes publiques, à Monsieur le Maire de Doulaincourt-Saucourt d'être associé à la démarche d'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Nord Haute-Marne.

Par cohérence avec la réflexion engagée sur l'adhésion de la commune de Doulaincourt-Saucourt à la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, Monsieur le Maire propose d'être associé à la démarche d'élaboration du SCoT du Nord Haute-Marne.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité, par 10 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme SIMON Françoise, MM DUPONT Jacky, HUARD Michel, POËTTE Pascal), se déclare favorable à ce que Monsieur le Maire s'associe à la démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Haute-Marne

#### 5 Bâtiment, Bar de l'Industrie et licence IV

Le Bar de l'Industrie, qui exploite la dernière licence IV de la commune, est en vente.

La municipalité souhaite conserver cette licence IV sur son territoire, car sa perte compromettrait gravement toute possibilité de réinstallation d'une activité commerciale de ce type. En effet, aucune nouvelle licence IV ne peut être créée, et le transfert d'une licence IV venant d'une autre commune est très aléatoire.

Aucune disposition réglementaire ou législative n'interdit aux communes d'acquérir une licence de débit de boissons. La disparition de l'activité bar ou café serait fortement préjudiciable à l'activité économique et sociale du village.

En se portant acquéreur de cette licence, la commune de Doulaincourt-Saucourt répond donc à un enjeu de développement local, en permettant le maintien d'un lieu de vie et d'échanges.

Il est donc proposé que la commune se porte acquéreur de la licence IV du Bar de L'industrie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver le principe de l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie.
- 2) de mandater Monsieur le Maire pour faire une offre de prix au mandataire légal du propriétaire de la licence IV, Maître COURTOUX-BOURCELOT.
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes découlant de cette décision.

## 6 Usine de Saucourt : devenir du site

Après avoir fermé son usine de Manois, le groupe ARCELOR-MITTALL a décidé de procéder à la fermeture de l'atelier de Saucourt. L'exploitant préfère parler de "déplacement" de l'unité de production vers le site de Marnaval.

Cette décision entraîne la disparition de 4 emplois sur notre bassin. Trois des employés seront mutés sur Marnaval et le quatrième devrait "bénéficier" d'une retraite anticipée.

La filiale d'ARCELOR MITTAL, chargée de gérer son patrimoine immobilier, doit contacter la commune. La commune va se rapprocher de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne (DREAL) pour examiner la question de la pollution du site.

## 7 Achat terrain - Combe de Prêle

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle A 716 lieu-dit Combe de Prêle, située sur la commune de Doulaincourt, appartenant à l'indivision MASSELOT, d'une contenance de 89 a 60 ca. Après négociation, le prix proposé a été de 7 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Julien Patzourenkoff ne prenant pas part au vote) :

- approuve l'acquisition de la parcelle de 8 960 m<sup>2</sup> référencée A 716 située sur la commune de Doulaincourt au prix de 0,837 € le m<sup>2</sup> soit 7 500 €.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- autorise le 2ème adjoint, M. GEOFFRIN Jean-François, à signer tout acte, administratif ou notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

## 8 Barnum

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède un barnum. Suite à plusieurs demandes de location par des particuliers, il convient de délibérer sur le principe de cette location, éventuellement sur ses conditions et ses tarifs.

Les élus ont conscience de l'intérêt pour les habitants de pouvoir disposer de ce matériel.

Néanmoins, il existe d'importantes contraintes liées :

- à la sécurité de l'installation qui reste de la responsabilité du Maire
- à la nécessaire disponibilité de l'équipement pour les associations qui restent prioritaires
- à l'immobilisation des employés communaux qui resteraient chargés du montage et démontage (montage et démontage représentant un total de 9 heures d'agent communal)

Pour les raisons ci-dessus évoquées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. BILLETTE Raphaël, M. GEOFFRIN Jean-François), décide de ne pas mettre en location le barnum, pour les particuliers.

## 9 Questions diverses

Le Maire fait part aux élus de la création de l'Association des Maires Ruraux de France Haute-Marne (AMRF52).

Il rappelle que la commune a adhéré à l'AMRF dès octobre 2014 afin d'avoir accès au site internet Campagnol, dans le cadre de la création du site internet de Doulaincourt-Saucourt.

De nombreuses petites communes ont pris conscience de leurs difficultés à être entendues, notamment quand elles se sont trouvées confrontées aux décisions préfectorales dans le cadre de l'évolution des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale.

L'AMRF regroupe exclusivement les communes de moins de 3500 habitants. En 2005 seules 3 communes haut-marnaises en étaient adhérentes, contre 25 aujourd'hui (sur un peu plus de 400 communes).

Les statuts de la nouvelle association viennent d'être déposés en Préfecture. Monsieur le Maire fait partie des membres fondateurs et a intégré le bureau en tant que trésorier adjoint.

Le Maire souligne que l'adhésion à l'AMRF est complémentaire à l'adhésion à l'AMF (Association des Maires de France).

Le Maire rappelle la Cérémonie de remise des médailles du Travail des agents communaux, qui aura lieu le vendredi 1er juillet à 18h30, en Mairie, en présence des récipiendaires, de leurs familles, du personnel communal et des élus.

Le Maire rappelle également la tenue jeudi 9 juin à 19 heures de la réunion avec les responsables de La Poste. La Poste a par ailleurs communiqué ses dates de fermeture cet été :

- du 13 au 23 juillet
- du 10 au 20 août

Pour les dirigeants de La Poste et pour les pouvoirs publics qui ont participé à sa définition, la continuité du service public sera assurée par le bureau de Froncles situé à moins de 7 km de Doulaincourt.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il participera ce 9 juin également, au Comité de Pilotage du Plan local de Santé, mis en œuvre par l'ARS.

Le maire signale, en passant, que ce plan local de santé définit des zonages dans lesquels DOULAINCOURT-SAUCOURT est rattaché à JOINVILLE.

Monsieur le Maire informe les élus que la CCVR demande à ses adhérents de lui soumettre avant le 15 juin des propositions de nom pour la nouvelle communauté de communes. Le choix de la CCVR sera arrêté par le conseil communautaire du 28 juin qui se déroulera à DARMANNES.

La réunion de la CCVR du 22 juin à MAREILLES sera réservée aux questions du SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères).

M. Jacky DUPONT demande que les employés communaux fauchent autour des bancs, notamment sur la route de Pautaines.

Monsieur le Maire signale que l'entretien du cimetière est à faire rapidement. Il rappelle enfin que la procédure de recrutement pour pourvoir le poste de chef d'équipe des employés communaux, toujours vacant, est en cours.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Laurent Marras